

Autorité compétente :
Le maire au nom de la commune

**Commune de TRANS-EN-
PROVENCE**

Service Instructeur :
Dracénie Provence Verdon Agglomération
BP 129 - 83004 DRAGUIGNAN Cedex

Affaire suivie par :

*Jours de réception : tous les jours sur
rendez-vous*

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 083 141 25 00085

Déposé le : 22/05/2025

Terrain sis à : 88 Chemin des Suous

Cadastre : 141 F 1595

Objet : panneaux photovoltaïques

**Monsieur DI PIZZO Gilles
88 Chemin des Suous**

83720 TRANS EN PROVENCE

CERTIFICAT DE NON-OPPOSITION

Le présent certificat confirme que le dossier de Déclaration préalable, présenté par **Monsieur DI PIZZO Gilles**, dont les références sont portées dans le cadre ci-dessus, n'a fait l'objet d'aucune décision d'opposition au **22/06/2025**.

Si votre autorisation comporte des travaux, vous pouvez les commencer dès cette date, sauf si vous vous trouvez dans l'un des cas particuliers suivants:

-Déclaration préalable de coupe et abattage d'arbres : vous ne pouvez commencer vos travaux qu'un mois après la date d'autorisation.

-Permis de démolir : vous ne pouvez commencer vos travaux de démolition qu'au moins quinze jours après la date d'autorisation.

-Travaux en site inscrit : vous ne pouvez commencer les travaux que dans un délai de quatre mois à compter du dépôt de la demande en mairie.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

TRANS-EN-PROVENCE, le
Le Maire,

07 JUIL. 2025



le Maire,
A. CAYMARIS

09 JUIL. 2025

affichage Mairie le